

Actualités consommation



Oxyde d'éthylène : d'autres produits contaminés !

Depuis le mois de septembre 2020, de nombreux produits sont rappelés en raison d'une contamination à l'oxyde d'éthylène (ETO), un pesticide classé comme substance mutagène – c'est-à-dire pouvant causer des anomalies génétiques –, cancérigène et toxique pour la reproduction. Les produits à base de sésame ont été les premiers concernés, en raison d'une fraude de la part de la filière indienne de production de sésame, comme le confirmait la Commission européenne il y a quelques mois : « *L'oxyde d'éthylène a été utilisé à des fins de décontamination microbiologique des graines de sésame* ».

Mais depuis, l'affaire a pris de l'ampleur et ce ne sont pas moins de 7 000 produits qui font aujourd'hui l'objet de rappels : farines, céréales, chocolats, riz, fromages, thé, café, plats préparés, conserves de poissons, glaces et sorbets... presque toutes les catégories de denrées sont concernées ([liste complète](#) accessible sur le site de la DGCCRF). Les produits bios ne sont pas épargnés. Sont en cause des additifs dans lesquels ont été détectées des teneurs en oxyde d'éthylène supérieures à la limite maximum réglementaire, notamment la farine de caroube [E410] et la gomme de guar [E412], très appréciées des industriels comme stabilisant et agent texturant.

Dans un [communiqué](#) paru le 15 juin dernier, le ministère de l'Économie et des Finances a rappelé aux industriels « *leur obligation de procéder au retrait/rappel des produits non conformes* », même si les produits transformés n'incorporent la matière première contaminée qu'à de petites doses. Les consommateurs peuvent donc s'attendre à voir la liste des produits contaminés s'allonger...

Quant au risque pour la santé que présente la consommation de produits contaminés à l'ETO, il n'y aurait pas de danger immédiat, bien que la DGCCRF indique : « *Il convient de limiter au maximum l'exposition des consommateurs à cette substance, un risque pouvant exister sur le long terme en cas de consommation de produits en contenant* ». Si les autorités se veulent rassurantes (aucun signalement d'intoxication n'étant porté à leur connaissance), aucune donnée ne permet d'estimer les conséquences d'une consommation à long terme. *L'Agence de sécurité sanitaire (Anses)* ne prévoit pas, à ce jour, d'évaluation de ce risque.

A retenir

- En septembre 2020, une fraude massive de la filière indienne de production de sésame était révélée
- De nombreux produits à base de sésame ont été contaminés à l'oxyde d'éthylène (ETO)
- D'autres produits contaminés ont été identifiés depuis, comme des farines, céréales, chocolats, riz, fromages, thé, café, plats préparés, conserves de poissons, glaces et sorbets...
- Près de 7 000 produits font l'objet d'un rappel et la liste pourrait s'allonger...
- Le risque pour la santé d'une exposition sur le long terme n'est pas établi, faute de données

Vers une augmentation des prix des smartphones reconditionnés ?

Depuis 1985, la redevance pour copie privée rémunère les artistes en contrepartie des copies de leurs œuvres que les consommateurs réalisent à titre privé sur divers supports numériques : clés USB, disques durs, DVD... mais aussi les smartphones. Si jusqu'à présent seuls les appareils neufs étaient taxés (à hauteur de leur capacité de stockage), les appareils de seconde main devraient y être soumis également. C'est la conséquence de l'adoption d'un amendement dans le cadre des débats sur le texte destiné à réduire l'empreinte environnementale du numérique.

En 2020, cette taxe a généré un revenu de 273 millions d'euros en soutien à 11 000 artistes. Les 2 millions de smartphones reconditionnés vendus chaque année devraient rapporter 14 millions d'euros supplémentaires selon l'*UFC-Que choisir*. L'association de consommateurs regrette d'ailleurs cette décision qui va mécaniquement entraîner une hausse des tarifs (qu'elle estime à hauteur de 10 % pour les entrées de gamme), au détriment des consommateurs les plus vulnérables qui sont les principaux acquéreurs de smartphones reconditionnés.

Pour concilier la recherche de financement à destination des artistes avec le maintien de la filière du reconditionnement, l'amendement finalement adopté à l'Assemblée nationale prévoit d'exonérer de redevance les smartphones reconditionnés par des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Quant aux barèmes (inférieurs de 40 % à ceux appliqués aux appareils neufs), ils sont figés jusqu'en décembre 2022. Le temps pour le gouvernement de mesurer l'impact de la redevance sur le secteur du reconditionné. De son côté, l'*UFC-Que choisir* a saisi le Conseil d'État au sujet des barèmes applicables aux téléphones mobiles et tablettes reconditionnés. La situation est donc susceptible d'évoluer encore à l'avenir...

Belle croissance pour les jardinerie

La crise sanitaire et les confinements successifs ont donné des envies de verdure aux consommateurs. Ils sont nombreux à vouloir végétaliser leur intérieur et aménager leur jardin, terrasse ou balcon afin d'embellir et optimiser l'espace disponible et ainsi contribuer à augmenter leur bien-être. Si la fermeture des commerces a entamé la santé des jardinerie, pépiniéristes et fleuristes en 2020, ils ont tout de même maintenu une croissance de leur chiffre d'affaires de l'ordre de 5 % pour *Jardiland* et 6 % pour *Gamm Vert*. Le fait d'avoir été désignés comme commerces essentiels leur a permis de sauver les meubles.

L'année 2021 sonne en revanche leur grand retour avec des records de vente dans le végétal, la décoration, l'aménagement extérieur et tout le plein air. L'enseigne *Botanic* s'attend à une hausse de chiffre d'affaires de 20 à 30 % d'ici la fin de l'année tandis que chez *Truffaut*, le PD-G indique être passé « *de la survie à l'embellie* » sur les 15 derniers mois, avec des pics d'activité réguliers depuis le mois de février.

Les professionnels du e-commerce comme *Oogarden* ou *Bergamotte* ont de leur côté bien profité du contexte sanitaire pour séduire les citadins avec des services de livraison et offres d'aménagement sur-mesure. Les « néojardiniers », en quête d'un potager, d'herbes aromatiques et autres fruitiers à entretenir chez eux, sont la nouvelle cible privilégiée des jardinerie. Elles ont donc adapté leur service, à l'image de *Botanic* qui a développé « *la relation client sur le digital, avec du coaching post-achat et de l'accompagnement en magasin* ». À cela s'ajoute la mise en place du « cliqué-retiré », que les enseignes classiques ont su pérenniser.

Ciné-débat autour du film "Douce France" à Strasbourg

Le film documentaire « [Douce France](#) » suit des lycéens menant une étude sur le projet EuropaCity, un mégacomplexe de loisirs et de commerces, qui devait se construire sur les terres agricoles de Gonesse (Val-d'Oise), en banlieue parisienne. Un projet finalement abandonné en novembre 2019. Dans le film, Amina, Sami et Jennyfer vont à la rencontre d'habitants de leur quartier, de promoteurs immobiliers, d'agriculteurs et même d'élus de l'Assemblée Nationale afin de comprendre les différents enjeux. Ils s'interrogent sur l'urbanisation au détriment de territoires ruraux au moment où ils sont amenés à décider de leur parcours dans les études supérieures.

« *Ces jeunes questionnent nos modes de vie et nous amènent à réfléchir aux choix de société qui sont à l'œuvre dans notre "Douce France". Une rare opportunité de faire se rencontrer des milieux différents et de retisser des liens entre les quartiers, les villes et les campagnes* », lit-on dans le dossier de presse.

Un [ciné-débat](#) en présence du réalisateur, Geoffrey Couanon, aura lieu ce **samedi 26 juin à 15h30 au cinéma Star Saint-Exupéry** à Strasbourg. Un film de cinéma pour sensibiliser aux enjeux sociaux, citoyens, économiques et agro-écologiques de nos territoires (transition et « consom'action citoyenne », préservation des biens communs et des écosystèmes...).

À voir à la télévision et sur Internet

Grands reportages - L'envolée des arnaques

Magazine – **Samedi 26 juin 2021 à 13h40 sur TF1**

15 millions de Français seraient victimes d'une arnaque ou d'une tentative d'arnaque au cours de leur vie. Et depuis quelques années, Internet a démultiplié les opportunités pour les escrocs.

Reportages découverte - Arrêt buffet

Magazine – **Samedi 26 juin 2021 à 14h50 sur TF1**

Ils ne sont plus qu'une dizaine d'indépendants en France. Issus d'une tradition séculaire, typiquement française, les buffets de gare ont quasiment tous disparu dans les années 1970 et 1980.

